



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-9265>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-9265**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHNO des 15-20

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 18003601400017

Ville : Paris cedex 12

Code postal : 75571

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics-hopitaux.com/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=505253&orgAcronyme=q1s>

Identifiant interne de la consultation : 2025-002

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule Marché / DSE

Adresse mail du contact : Marches@15-20.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 140021155

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Une liste d'au moins trois références de conception et travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années ou en cours de réalisation dans le domaine qui fait l'objet de la consultation. Les références devront obligatoirement mentionner la nature et le montant des prestations, le nom du client public ou privé et les dates de réalisation. Les prestations sont prouvées par des attestations des destinataires ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Dans le cas où la référence concerne un groupement, le candidat devra indiquer clairement sa mission au sein du groupement. Capacités minimum exigées (ou équivalentes) : Le candidat doit disposer des qualifications suivantes : -Agrément prévu à l'article L.125 du le Code de la Construction et de

L'Habitation délivrés par : le ministère chargé de la construction et le ministère de l'intérieur pour la mission SEI; -Agréments suivants : A1, C1, C2, C3, C4, C5, C6 (selon nomenclature de l'arrêté du 26 novembre 2009). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout autre moyen.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 21/02/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Oui

Critères d'attribution : Se référer au règlement de la consultation.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : CONTRÔLE TECHNIQUE PROJET RÉNOVATION FAÇADES

Code CPV principal - Descripteur principal : 71631300

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission de contrôle technique de la construction dans le cadre du projet de rénovation des façades et de surélévation du bâtiment clinique pour le compte du Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts

Lieu principal d'exécution du marché : CHNO des 15-20

Durée du marché (en mois) : 54

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le marché est conclu à compter de sa date de notification et prend fin à la réception des travaux ou à la levée effective des réserves émises, le cas échéant par le maître d'ouvrage, et des travaux qui y sont associés, lors de la réception de ces travaux. La durée prévisionnelle du marché comprenant la période de parfait achèvement est estimée à cinquante-quatre (54) mois à compter de sa notification, toutes prestations confondues. Délai d'exécution: Le délai prévisionnel d'exécution correspond à la durée du marché. Le délai global d'exécution des prestations est fonction des missions prévues au CCTP et conformément aux délais indiqués par le titulaire dans son offre, par lesquels il est tenu. Ce délai global comprend : - la réalisation des missions de base et complémentaires ainsi que les phases prévues au marché, - la ou les périodes de congés payés, - l'ensemble des prescriptions techniques listées au CCTP et à l'offre du titulaire. Prestations similaires : Conformément à l'article R.2122-7 du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé après mise en concurrence. Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial. Variantes: En application des dispositions de l'article R.2151-8-2° du CCP, les variantes libres à l'initiative des candidats sont interdites pour ce marché. Le pouvoir adjudicateur exige la présentation des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires suivantes, au sens de l'article R. 2151-9 du CCP : - PSE 1 : Mission P1 relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés; - PSE 2 : Mission Ph(a) relative à l'isolation acoustique ; - PSE 3 : Mission Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie. La présentation des PSE dans la proposition du candidat est obligatoire, sous peine d'irrégularité de l'offre. Celles-ci portent sur les missions complémentaires du contrôleur technique, conformément aux spécifications prévues au CCTP. Ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires sont fournies en complément de

l'offre de base et seront prises en compte lors de l'évaluation comparative des offres. L'acheteur se réserve le droit de retenir ou non les PSE au stade de l'attribution du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2025